



mur | mur

CAMPAGNE ISOLATION



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Rhône-Alpes
Région



Agence
nationale
de l'habitat
Anah



Compagnie de chauffage
le confort durable, tout simplement



Gaz
Electricité
de Grenoble



FNAIM



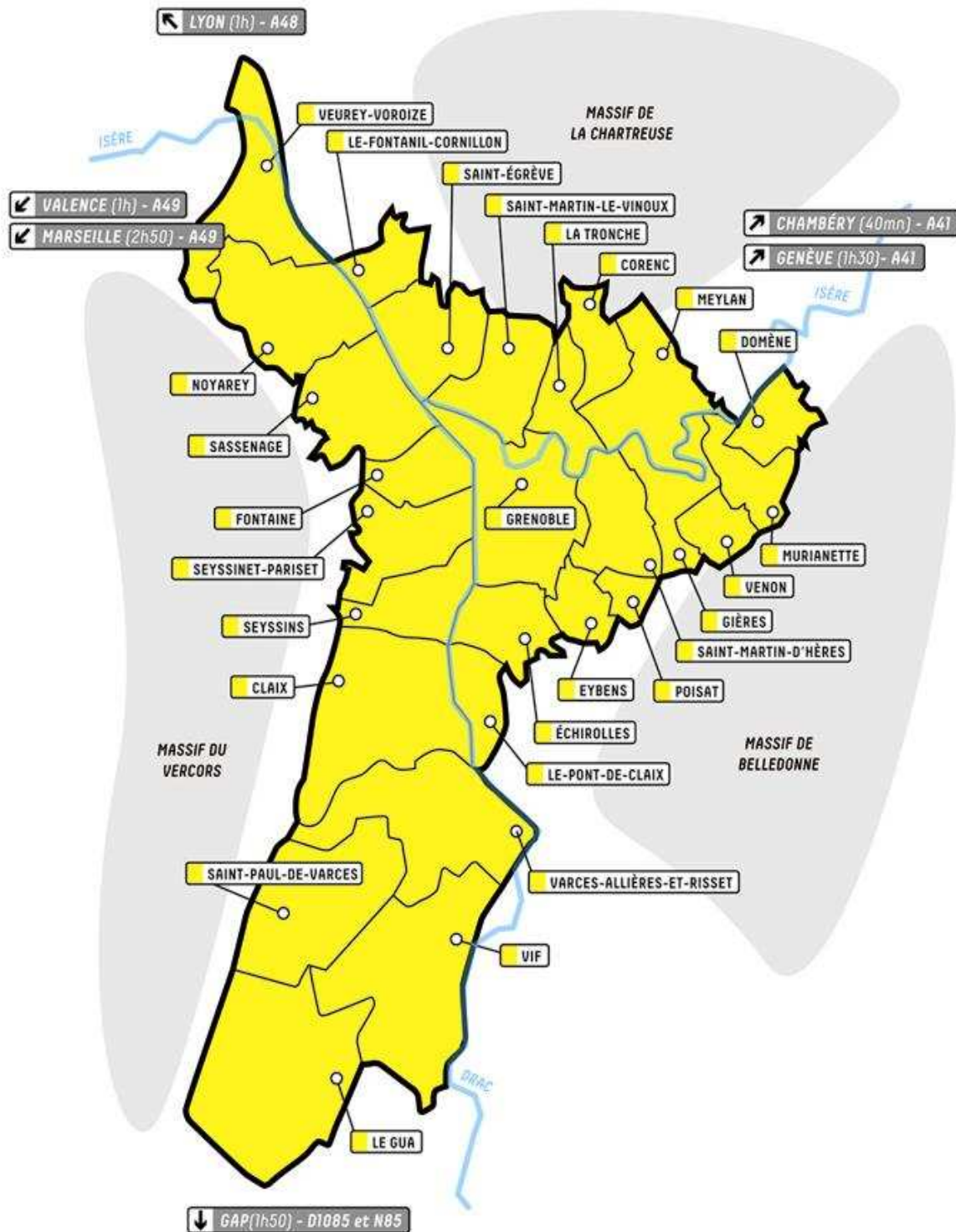
BTP ISERE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Isère - Grenoble



CAPEB
l'Artisanat de Grenoble



Grenoble – Alpes Métropole

- Communauté d'agglomération regroupant 27 communes
- 400 000 habitants

Compétence de l'agglomération :

- Habitat
- Développement économique
- Mobilité et transports
- Espaces naturels et de loisirs
- Grands équipements (stade, patinoire),
- Assainissement
- Collecte et traitement des déchets
- Environnement (énergie, climat, bruit, air)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Le PLAN CLIMAT LOCAL



Une démarche volontaire, hors cadre national,

- Bilan « énergie et CO₂ » en 2002 et lancement du plan climat en 2005
- Signature de la convention des Maires en février 2009
- Nouvelle charte d'engagement pour la période 2009-2014

Des objectifs pour le territoire :

Horizon 2014 par rapport à 2005 : -14 % sur les émissions de CO₂
(<5 tCO₂/habt) en agissant sur 2 axes :

- Diminuer de 14 % la consommation énergétique par habitant
 - Augmenter la production d'ENR pour atteindre 14 % de la conso totale contre 8 % aujourd'hui

Horizon 2020 : objectif 3 X 20 + Actions « adaptation au changement climatique » (ICU)

Horizon 2050 : facteur 4





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Structuration du Plan Climat

Un objectif global de territoire à atteindre en :

→ Mobilisant les acteurs clés du territoire :

la démarche partenariale

→ En mettant en oeuvre notre propre plan d'action :

la démarche interne – patrimoine et compétence

→ En mobilisant les citoyens :

la démarche grand public



GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLE



Pourquoi ce projet ?

- L'habitat : une priorité de la première phase du Plan Climat
- Un parc de logements collectif privé 45-75 de grande ampleur (66 000 logts) et très **énergivore**
- Une volonté de **généralisation** suite à l'expérience réussie des OPATB de Grenoble et d'Echirolles
- Un contexte économique peu favorable pour les copropriétés et une prise de décision difficile
- Une **cohérence d'intervention** entre parc public et privé



Objectifs de l'opération Plan Climat / PLH 2010-2015

→ Environnementaux

- 8 000 tonnes de CO₂ évitées / an attendues à fin d'opération
- Soutenir l'évolution de la filière du bâtiment

→ Sociaux

- Lutte contre la précarité énergétique des ménages les plus démunis (aides et accompagnement renforcés pour les ménages les plus modestes)
- Eligibilité des copropriétés dégradées à Mur / Mur
- Accompagnement social des ménages par le Pacte de l'Isère



Objectifs de l'opération

- Inciter à la réhabilitation thermique de 5000 logements (150 copropriétés privées) **construits entre 1945 et 1975** sur le territoire de l'agglomération
- Durée opération : **4 ans (2010 - 2013)**
- 50 M€ de travaux attendus dont 40% de subventions
- 12 M€ budget Métro (hors recettes)

Dispositif d'accompagnement



- **Un guichet unique d'information :**
l'Agence Locale de l'Energie et du Climat
- **Conseil personnalisé et accompagnement technique (ALEc)**
- **Un opérateur de suivi animation intercommunal: Pact de l'Isère**
- **Une campagne de communication**



Les travaux aidés

- Objectif **96 kWh_{ep}/m².an**
(objectif BBC Effinergie Réhabilitation)

- Des prescriptions techniques à respecter établies par un **référentiel travaux** qui décrit, poste par poste, les minimums de performance thermique requis.

- 3 bouquets de travaux plus ou moins ambitieux:
 1. offre progressive (isolation murs)
 2. offre complète (isolation murs/toiture/plancher)
 3. offre exemplaire (complète+menuiseries+ventilation)



Les aides financières

(% du montant des travaux HT)	aide globale
Rénovation progressive	15%
Rénovation complète	30%
Rénovation exemplaire	50%

→ **1. Une aide globale à la copropriété :**
un objectif de déclencher le vote des travaux en AG de copropriété

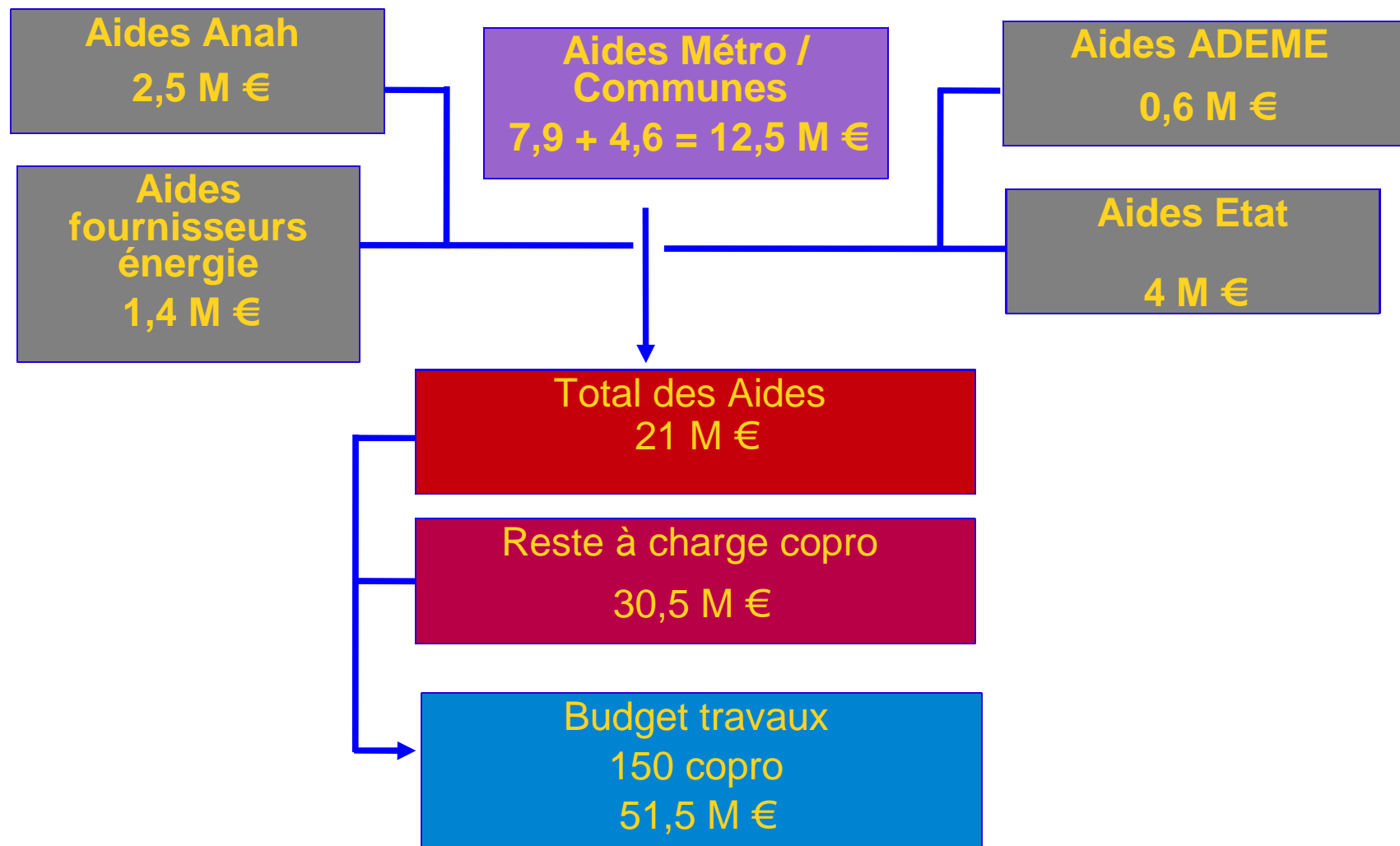
Propriétaire occupant			
hors plafonds	majoré	social	très social
0%	30%	70%	80%

→ **2. Aides individuelles complémentaires** *Un objectif de solvabilisation des ménages les plus fragiles*
(aide à la personne sur quote part restante)

→ **3. Aides de droit commun** (Crédits d'impôts, éco prêt à taux zéro)
financement possible du reste à charge



EVALUATION FINANCIERE DU PROJET



Accompagnement : suivi animation, formation, communication: 2,7 M €
(cofinancement ADEME / Région RA)

Passer le message à ton voisin



COPROPRIÉTAIRES,
ISOLER VOTRE IMMEUBLE PAR L'EXTÉRIEUR C'EST :

- + D'ÉCONOMIES
- + DE CONFORT
- + DE VALEUR IMMOBILIÈRE
- + POUR LA PLANÈTE

Grenoble-Alpes Métropole et ses partenaires participent financièrement aux travaux d'isolation des copropriétés construites entre 1945 et 1975.

mur | mur
CAMPAGNE ISOLATION

INFORMATIONS // Agence Locale de l'Énergie

4 Rue Voltaire - 38000 Grenoble - murmur@ale-grenoble.org - lametro.fr

Tél. 04 76 14 00 10

ETAT D'AVANCEMENT JUIN 2011

Forte mobilisation des copro en phase amont

281 demandes d'information depuis le lancement du dispositif,

6220 logements (**110 copropriétés**) engagés,

1700 logements (33 copropriétés) sur liste d'attente,

670 logements (9 copropriétés) **ayant voté des travaux** (dont 460 logements soit 7 copropriétés en OPAH Copropriétés dégradées)



mur/mur phase II : Quelle suite possible ?

- Au regard des enjeux climatiques, mur/mur doit être considéré comme un projet pilote :

Parvenir à réduire de 20 % les consommations d'énergie du secteur habitat/logement en 2020 =

Diviser par 2 la consommation d'énergie de 1700 copro, soit 200 copro par an.

- Le modèle économique de la campagne isolation est difficilement «reproductible et généralisable»
- la Métro engage une réflexion sur la poursuite de ce dispositif en :
 1. étudiant des nouveaux modèles d'organisations et de financements.
 2. étudiant l'expérimentation de systèmes d'ITE innovants



mur/mur phase II : un nouveau modèle d'organisations et de financements ?

Une étude pour amener des éléments de réponses aux questions suivantes :

- Quel dispositif / structure pour répondre à la demande des copropriétés, au-delà de la campagne mur/mur ?
- Quel modèle économique envisager afin de limiter l'appel à des subventions publiques locales ?
- Quels mécanismes financiers mobiliser pour accompagner la démarche des copropriétés ?
- Quel cadrage juridique ?
- Quels coûts de transaction pour les maitres d'ouvrage du dispositif et leurs partenaires ?

Un partenariat avec la CDC Climat



mur/mur phase II : expérimenter des solutions techniques innovantes ?

Sur le plan technique,

- étudier la faisabilité de solutions "pré-industrialisées" (mur manteau rapporté) permettant une forte reproductibilité et une diminution significative des coûts unitaires.
- étudier, dans un second temps, la faisabilité d'un projet pilote de réhabilitation pour mettre en lumière les conditions d'une reproductibilité du projet et de sa diffusion à l'échelle de l'agglomération.

Dans le cadre de l'appel à projet EcoCité lancé par le MEDDTL